

janvier 2021

Madame, Monsieur,

Votre **Service de Santé au Travail** est mobilisé afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises. Dans la continuité des actions menées au quotidien au-delà des visites médicales, nous vous rappelons que le **Pôle Prévention de l'ASSTV** peut vous accompagner dans vos actions de prévention au sein de votre entreprise.

Ce Pôle est composé d'Ingénieures et de Conseillères en prévention, d'Ergonomes, d'une Métrologue, d'une Chargée d'action sociale, d'un Psychologue du Travail et d'une Chargée de prévention des risques psychosociaux.

Aujourd'hui, la prise en charge des risques professionnels est devenue majeure et la mise en place d'une prévention primaire est nécessaire. La **santé de vos salariés**, c'est aussi la **santé de votre entreprise**.

Nos préventeurs peuvent intervenir à votre demande pour :

- Vous conseiller et vous aider à la mise à jour ou à la mise en place de votre D.U.E.R.P.¹
- Répondre à vos besoins en matière d'évaluation des RPS² et leur intégration dans le D.U.E.R.P.
- Vous accompagner sur votre évaluation du Risque Chimique
- Réaliser des interventions en Ergonomie (aménagement et conception de postes et de locaux de travail, démarche de prévention TMS, etc.)
- Mesurer les ambiances physiques (sonore et lumineuse...)
- Conseiller et accompagner individuellement vos salariés sur le maintien en emploi

Une **Cellule d'écoute téléphonique** est à votre disposition et à celle de vos salariés pour toute interrogation, inquiétude ou difficulté professionnelle rencontrée (coordonnées sur www.asstv86.fr).

Nous vous proposons également des **Ateliers de sensibilisation** réalisés sur ½ journée ou journée : D.U.E.R.P, TMS, Référent Santé Sécurité Travail (RSST), Risque Chimique et des **Webinaires** (sensibilisations à distance), à consulter sur notre site internet www.asstv86.fr.

Pour tout renseignement complémentaire ou bien pour bénéficier de ces actions de prévention, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

p.prevention@asstv86.fr

Pour rappel, ces différentes interventions sont incluses dans votre cotisation et n'engagent pas de coût supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le pôle Prévention de l'ASSTV.

¹Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

²Risques psychosociaux